

Intervention du 28 novembre
Par Hélène MAHEO
Présidente du MASF

EVOLUTION DU PAYSAGE DE L'ADOPTION INTERNATIONALE EN FRANCE

Au nom du Mouvement pour l'adoption sans frontières, je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Mareschal Président du Conseil Général de Loire-Atlantique et Mme Michèle Meunier, Vice-présidente déléguée Enfance-Familles sans qui ce congrès n'aurait pas vu le jour, Jacqueline Cadio chargée de mission au cabinet du Président ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Général et particulièrement le service adoption et celui de la Communication pour la qualité du travail réalisé ensemble, pour leur professionnalisme, leur implication sans faille et l'esprit de partenariat d'exception dont ils ont fait preuve tout au long de la préparation de ce congrès.

Le Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières, est un mouvement qui regroupe 10 Associations de Parents Par Pays d'Origine (APPO) et une association généraliste ASF. Notre mouvement réunit environ 3000 familles et notre spécificité est liée à notre organisation autour du pays d'origine de nos enfants. Nous sommes, de ce fait, des interlocuteurs reconnus par les autorités françaises, (nous sommes membres du Conseil Supérieur de l'Adoption et du comité de suivi de l'afa), ainsi que par les autorités des pays que nous représentons.

C'est à ce titre que je vous propose d'introduire ce Congrès par un point sur l'évolution de l'AI.

Il y a 40 ans environ les premiers enfants adoptés à l'international étaient accueillis par des familles françaises. Les données quantitatives officielles permettant de chiffrer ces adoptions ne seront disponibles qu'à partir de 1980.

Cette année là, 1000 enfants sont arrivés en France de 10 pays différents, citons entre autres : l'Inde, la Corée et la Colombie.

5 ans plus tard, en 1985, 2000 sont adoptés en France
En 1990, 3000 enfants, soit 3 fois plus qu'en 1980.

On observe une diversification plus grande des pays d'origine depuis 1993.
En 1999 : la totalité des continents était représentée par 60 pays d'origine. Ainsi l'Afrique qui représentait 3,5% des adoptions internationales en 1979, en représentera 20% en 1999.

En 2007 : les adoptions se réalisent dans 74 PO.

Le nombre d'AI n'a cessé de croître jusqu'à ces 2 dernières années : plus de 4000 enfants sont arrivés en 2005.

Jusque là, environ 2/3 des adoptions réalisées l'étaient en DI et 1/3 par les Organismes Autorisés pour l'Adoption, les OAA

Une première baisse du nombre des enfants adoptés à l'international est constatée en 2006 et s'est accentuée en 2007. L'an dernier, 3162 enfants sont accueillis en vue d'adoption soit 20% de moins qu'en 2006 (3977).

Depuis 1980, ce sont donc plus de **83 000 enfants** qui ont grandi dans leur famille d'adoption française.

Au cours de ces années, des **Associations de parents adoptifs regroupés autour du Pays d'Origine de leurs enfants** se constituent progressivement.

Ces créations sont motivées :

- par les liens et l'attachement établis par les parents avec le pays de naissance de leurs enfants,
- par la volonté de créer un rapprochement entre les institutions des 2 pays,
- par la solidarité à l'égard des postulants qui amène les associations à développer l'information et le soutien des familles postulantes dans leurs démarches, cela dans un respect indéfectible des législations en vigueur tant en France qu'à l'étranger.
- Par l'envie, enfin, de créer des occasions de rencontres entre les enfants originaires d'un même pays et entre les familles.

Elles se regroupent en 2001 et fondent avec ASF le Mouvement pour l'Adoption sans Frontières.

Le MASF, dans sa charte, se donne aussi pour mission de peser sur tout ce qui pourrait nuire à l'éthique de l'adoption, à l'intérêt supérieur des enfants et de leurs familles. Notre mouvement défend l'idée de l'adoption sans discrimination tant du point de vue des enfants que des parents.

1993 est l'année de la création de Convention de la Haye, qui « reconnaît que pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, l'enfant doit grandir dans un milieu familial, que l'adoption internationale peut présenter l'avantage de donner une famille permanente à l'enfant pour lequel une famille appropriée ne peut être trouvée dans son Etat d'origine. » C'est le principe de subsidiarité.

La France ratifie cette convention en 1998 : Les associations de parents adoptifs se mobilisent alors afin que soit levée toute ambiguïté qui, à terme, menaçait l'adoption par démarche individuelle.

16 février 1999 : la Circulaire Guigou inquiète: Elle stipule que les enfants de moins de deux ans adoptés dans un pays étranger doivent obligatoirement être remis à un intermédiaire autorisé, ce qui aurait fermé, de fait les adoptions dans plusieurs pays, principalement d'Asie.

Grâce à la mobilisation de toutes les APPO qui manifestent le 5 juin 1999 à Paris, la circulaire est abrogée.

Juillet 2005 : la réforme de l'adoption est votée. Elle vise à harmoniser la procédure d'agrément sur le plan national et à améliorer l'information et la préparation des candidats à l'adoption notamment internationale. Elle crée l'Agence Française de l'Adoption.

L'adoption d'un enfant né à l'étranger a fait évoluer les mentalités car l'adoption est devenue visible.

Les différences de couleur de peau entre parent et enfant imposent socialement les familles adoptives.

La question de la « révélation » ne se pose plus comme précédemment. Les parents ont choisi, ont désiré, devenir parent d'un enfant né ailleurs, d'une autre histoire.

L'enfant grandit en sachant qu'il n'est pas né de ses parents mais qu'il s'inscrit dans une filiation pleine et entière dans le cadre d'une adoption plénière.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé, l'adoption plénière n'est pas un obstacle à la recherche des origines. L'adoption plénière est une procédure juridique, la recherche des origines relève d'une liberté individuelle.

Seule l'adoption plénière est en mesure de permettre à un enfant de s'inscrire dans une filiation pérenne, de créer un lien suffisamment fort pour qu'il puisse s'épanouir et grandir en toute quiétude. On nous expliquera demain les conséquences juridiques des deux formes d'adoptions possibles en France :

Adoption Simple et Adoption Plénière.

Ces évidences dérangent parfois tant elles viennent interroger ce qui fonde la filiation, tant elles remettent en cause la primauté du biologique dans une inscription familiale, tant elles ouvrent les champs des possibles en matière de création de liens familiaux, de transmission.

L'AI vient aussi interroger sur les questions culturelles. Elle interpelle la question de la différence, elle positionne les familles adoptives face au racisme.

Nous reparlerons de tous ces points tout au long de ce Congrès et notamment demain lors des ateliers et tables-rondes.

En conséquence, on a assisté à une certaine évolution de l'adoption nationale : des projets d'adoption deviennent envisageables pour des enfants typés nés sur le sol français, ainsi que pour des enfants plus grands ou en fratrie.

La démarche individuelle notamment a favorisé des adoptions particulières

Comme nous l'avons vu, l'AI par démarche individuelle a permis les $\frac{3}{4}$ des adoptions depuis 1980. Pourtant cette modalité d'adoption a été décriée, a été rendue responsable de tous les maux, de tous les trafics...

Le MASF reste défenseur de la pluralité des modes d'adoption, y compris par démarche individuelle.

Ils contribuent tous à la constitution de l'histoire familiale.

Il faut noter que la démarche individuelle implique fortement les familles et les PO, favorise les rencontres, permet la création de liens, amène à mieux comprendre les réalités d'un pays...et bien souvent a permis des apparentements inespérés tant pour les parents que pour les enfants.

Des familles adoptives pouvant présenter leur projet d'adoption auprès des autorités locales ayant en charge les enfants, ont ainsi pu parfois accueillir des enfants dits « à particularités ». Ces enfants attendaient parfois de longs mois voire des années dans des institutions, laissés de côté tant il semblait que leur profil ne permettait pas un projet d'adoption.

De même, des familles au profil « moins classique » ont pu se voir confier des enfants car ils ont pu défendre et convaincre de la solidité de leur projet parental.

Aujourd'hui on constate une évolution du profil des enfants et de leur origine géographique

- L'enfant est souvent plus grand lorsqu'il arrive dans sa famille : 10% ont moins de 6 mois alors qu'on en dénombrait 1/3 en 1999
- L'origine géographique des enfants s'est modifiée : l'Afrique devient le 1^{er} continent d'origine des enfants puisqu'il représente 30% des arrivées récentes.

Les procédures, les modalités changent :

De plus en plus de pays ont ratifié la Convention de la Haye, ce qui vient modifier l'organisation de l'adoption dans les PO ainsi que les procédures pour les pays d'accueil.

Toute demande d'adoption vers un de ces pays doit obligatoirement être transmise par un OAA ou l'AFA. De ce fait, on constate une baisse inévitable des adoptions en démarche individuelle.

Soit, pour 2007 :

- DI : 38% (*48,8% en 2006*) soit 1/3
- OAA : 42% (*36,6% en 2006*)
- AFA : 19% (*14,6% en 2006 par la MAI*)

Il faut souligner que la durée d'attente entre le dépôt d'un dossier et l'arrivée d'un enfant s'allonge considérablement.

Dans le paysage institutionnel actuel nous nous interrogeons sur la place des postulants, des futurs parents dans la constitution de leur histoire, dans la rencontre avec l'enfant. Comment peuvent-ils cheminer vers l'enfant quand ils sont réduits à attendre passivement et longtemps des nouvelles de leur dossier... ? Comment le désir d'enfant, primordial à toute parentalité, peut-il continuer de se nourrir dans un contexte aussi tendu et incertain ? Comment continuer d'espérer quand, en matière d'adoption, il est surtout question de chiffres qui amenuisent chaque fois un peu l'espoir tant l'écart entre les demandes et les arrivées d'enfant sont grands....

Au MASF nous refusons la culpabilisation des postulants. Nous pensons, au contraire, qu'un pays où de nombreux ménages sont prêts à accueillir des enfants nés ailleurs, dans une autre histoire témoigne d'une culture ouverte et de tolérance. Ne les décourageons pas, aidons-les plutôt à faire évoluer leur projet.

Par nos nombreux contacts et séjours dans les PO nous constatons qu'il n'y a pas moins d'enfants adoptables. Nous nous sommes exprimés dans ce sens auprès de nos autorités nationales. La France doit tout mettre en œuvre pour que des solutions soient trouvées pour ces enfants encore « invisibles ».

Une partie d'entre eux ne sont pas adoptables. Une partie d'entre eux trouvera une solution interne, ce qu'encourage d'ailleurs la Convention de la Haye. Dès que le niveau de vie s'élève et qu'une véritable politique de protection maternelle et infantile est conduite dans un pays, des solutions intra nationales sont possibles pour des enfants. Et c'est heureux.

Mais, nous savons que tous ne trouveront malheureusement pas une nouvelle famille dans leur pays, de nombreux exemples nous le confirment.

Nos voyages réguliers et notre connaissance fine des PO nous permettent d'affirmer qu'il existe des enfants qui ne sont « répertoriés » nulle part, parfois tout simplement par manque d'état civil ou qui sont « oubliés » du fait de l'inexistence de programme de protection de l'enfant.

La France doit coopérer activement afin d'aider les PO à prendre en compte ces enfants pour qu'un projet d'avenir puisse être construit pour chacun d'entre eux. Adoption ou toute autre solution leur assurant un avenir.

L'adoption internationale est bien une réponse à un enfant donné dans une situation donnée. Il s'agit de favoriser des rapprochements avec le désir de parentalité porté par les postulants mais en aucun cas de construire un dispositif visant à procurer des enfants pour des familles.

Ces thèmes seront développés dans la table ronde de demain à midi avec les représentants institutionnels et associatifs concernés, notamment JP Monchau Ambassadeur à l'AI.

La situation de l'AI a constamment évolué et l'image de l'AI dans la société s'est également sensiblement modifiée au cours de ces 30 dernières années.

Ne serions-nous pas passés de l'angélisme à la peur de tous les dangers ?

Si les premiers enfants arrivés ont suscité l'attendrissement, voire une admiration excessive de la société qui y voyait un acte de courage, ou d'altruisme, nous assistons aujourd'hui au phénomène presque inverse.

On parle d'adoption en terme de risques, de dangers tant pour les enfants que pour les parents, de trafics d'enfants, de parents en mal d'enfants prêts à tout, de PO enclins à se « débarrasser » d'enfants handicapés, d'adolescences beaucoup plus exposées, etc..

Certains ethnopsychiatres vont jusqu'à affirmer que la culture serait génétique et que tous les enfants déplacés n'auraient aucune chance de salut, pire, choisir de leur donner une famille à l'autre bout de monde serait presque criminel.

Quel impact ces images ont-elles sur nos enfants ainsi catalogués, stigmatisés ?

Qu'en est-il réellement du devenir des enfants adoptés ? Qu'en est-il de leur développement physique et psychique, de leur intégration sociale, scolaire ? Qu'est-ce qui contribue à construire les liens de filiation ?

L'AI fait entrer des enfants souvent abîmés par la vie, délaissés et sans avenir, dans une filiation durable et, nous verrons tout à l'heure avec l'apport des chercheurs, quelle peut être l'évolution de ces enfants.

En cela, le parcours des enfants adoptés démontre qu'une situation peut évoluer si on se donne du temps, si on inscrit les parcours familiaux dans un avenir possible.

D'où l'idée de ce congrès pour faire un état des lieux d'ensemble sur la filiation adoptive et les visages de l'adoption aujourd'hui. « Adoption : un lien pour la vie », titre résolument positif car, nous parents adoptifs témoignons que l'adoption plénière est véritablement une chance pour des millions d'enfants privés définitivement de famille de s'inscrire dans une famille pour la vie.

Merci aux différents intervenants qui ont bien voulu s'associer à notre démarche et particulièrement aux scientifiques qui sont venus nous présenter leurs travaux ainsi qu'à Michel Dyume et Jacques Chomilier qui assurent la coordination de cette journée d'étude.

Je vais donc leur laisser la parole.